

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DOUZIÈME

1895

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1894

CXVI^e SÉANCE. — Séance du 3 Juin 1893.

Présidence de M. TESSIER.

Le procès-verbal des deux dernières séances est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS

Actes de la Soc. scientif. du Chili, n° 3, 1892.

Bull. hebdom. de stat. munic. de la ville de Paris, nos 19-20-21.

Soc. de Géogr. C Rendu, n° 8 et 9, 1893.

Manouvra, *Le sillon sous-frontal intra-lombique*.

(Comptes rendus des séances de la Soc. Géol.), nos 9-10-11.

Corresp. Blatt. d. Deutsc. Gesellschaft f. Anthr., Ethn. u. Urgesch, n° 5
1893.

At. della R. Ac. dei Lincei, n° 7, 1893.

Rev. mens. de l'Ec. d'Anthrop. de Paris, n° 5, 1893.

Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Paris, n° 4, 1893.

Bull. di Paleon. italiana, nos 1-3, 1893.

PRÉSENTATIONS

La parole est donnée à M. Blanc qui présente un monstre double ilcadelphe, de l'espèce caprine, et donne quelques explications sur ce sujet; outre sa très grande rareté, ce monstre est remarquable en ce qu'il est affecté de Célosomie, avec renversement des côtes, et repliement des trains postérieurs sur le dos. La Célosomie a pour cause une atrophie de l'amnios, ainsi que l'a montré M. Deresti; la réalité de cette action est démontrée sur ce sujet par des déformations secondaires, et en particulier, la flexion en avant de l'articulation radio carpienne dans les deux membres antérieurs.

M. Lacassagne demande si l'on connaît des exemples de monstres humains ilcadelphes.

M. Blanc répond qu'Et. Geoffroy Saint-Hilaire avait créé ce genre à propos d'un enfant porteur de deux jambes supplémentaires situées sur la région fessière. Mais Is. Geoffroy Saint-

Hilaire avait reconnu que le sujet était atteint d'une autre monstruosité. Depuis cette époque on ne semble pas avoir vu chez l'homme l'iléadelphie, qui du reste n'est connue chez les animaux que par un très petit nombre d'exemples.

COMMUNICATIONS

**SUR LA VALEUR MORPHOLOGIQUE DES CORNES
CHEZ LE CHEVAL**

PAR M. LOUIS BLANC

Chef des travaux d'anatomie à l'École Vétérinaire de Lyon

Depuis très longtemps, on a signalé chez le cheval la présence de petites cornes frontales, et Goubaux a donné, dans les *Mémoires de la Société de Biologie* (1852), un historique sur ce sujet; en même temps, il citait quelques observations personnelles. Depuis, M. Lesbre a signalé à la Société d'Anthropologie de Lyon (1885) un certain nombre de cas qu'il a observés sur le vivant. M. Thierry en a également décrit un cas à la Société de Biologie (1884).

Le seul fait qui résulte de ces travaux est que le cheval présente quelquefois sur le frontal, au-dessus et en dedans des yeux, une paire de protubérances osseuses ou cartilagineuses, de 1 à 2 centimètres de saillie, et recouvertes par une peau normale ou un petit étui corné.

Mais rien, à notre connaissance, n'a été publié sur la structure et la valeur morphologique de ces appendices. L'étude d'une série de crânes provenant de sujets adultes ou de poulains, que nous avons presque tous vus vivants, nous a fourni, à ce sujet, des résultats qui nous semblent dignes d'attention.

Les cornes du cheval sont constituées par une base squelettique recouverte par la peau normale ou cornée.

Ces appendices se trouvent placés sur le frontal, en dedans de